PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

code postal **44330**	**Commune de LA REGRIPPIÈRE**	code Insee **44140**

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **IAL 239** du **29 avril 2011** mis à jour le **25 août 2021 (catastrophes naturelles)**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

Ce PPR est **prescrit** et **non encore approuvé** — **oui** ☐ **non** X

Ce PPR est **approuvé** — **oui** ☐ **non** ☐

	date		aléa		
	date		aléa		
	date		aléa		

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * ☐
consultable sur Internet * ☐
consultable sur Internet * ☐

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — **oui** ☐ **non** ☐

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m — **oui** ☐ **non** X

	date		aléa		
	date		aléa		
	date		aléa		

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * ☐
consultable sur Internet * ☐
consultable sur Internet * ☐

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux — **oui** ☐ **non** ☐

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit** et **non encore approuvé** — **oui** ☐ **non** X

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé** — **oui** ☐ **non** X

	date		
	date		
	date		
	date		

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * ☐
consultable sur Internet * ☐
consultable sur Internet * ☐
consultable sur Internet * ☐

Les règlements de ces PPR intègrent des prescriptions de travaux — **oui** ☐ **non** ☐

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone **1**	zone **2**	zone **3**	zone **4**	zone **5**
☐	☐	X	☐	☐
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité — consultable sur Internet * X

6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) — **oui** ☐ **non** X

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

Commune classée en niveau **3** — **oui** X **non** ☐

Le document de référence mentionné est :

Arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français — consultable sur internet * X

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site http://www.georisques.gouv.fr/ dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles	**nombre**	**4**	catastrophes technologiques	**nombre**	**0**

Date : Le préfet de département

PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE SYNTHÉTIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

Commune de LA REGRIPPIÈRE

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causées par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont en fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

Le département de la Loire-Atlantique est concerné par les zones 2 et 3 (voir carte ci-annexée).

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur :
http://www.georisques.gouv.fr
http://www.geoportail.gouv.fr

ATTENTION : L'article 68 de la loi ELAN portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, promulguée le 23 novembre, fait état d'une nouvelle obligation : celle de réaliser une étude géotechnique pour toute vente d'un terrain à bâtir destiné à la construction d'un ou plusieurs immeubles, à usage d'habitation ou à usage mixte à compter du 1er janvier 2020.

LE RISQUE POTENTIEL RADON

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, principalement présent dans les sous-sols granitiques, métamorphiques (schistes noirs comme les ardoises) et volcaniques, issu de la désintégration du radium et de l'uranium naturel de la roche ou dans certains matériaux de construction. Ainsi, les zones à risques de radon sont situées dans les massifs montagneux récents (Alpes, Pyrénées) ou plus anciens et érodés (massif armoricain, Ardennes) dans les zones de faille (roches métamorphiques) et ou dans les sous-sols qui ont abrité certains ouvrages miniers.

L'arrêté ministériel du 27 juin 2018 relatif à la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français divise le territoire en 3 niveaux.

Vous trouverez les différentes zones sur :
https://www.legifrance.gouv.fr/eil/arrete/2018/6/27/SSAP1817819A/jo/texte

Zones de sismicité en Loire-Atlantique

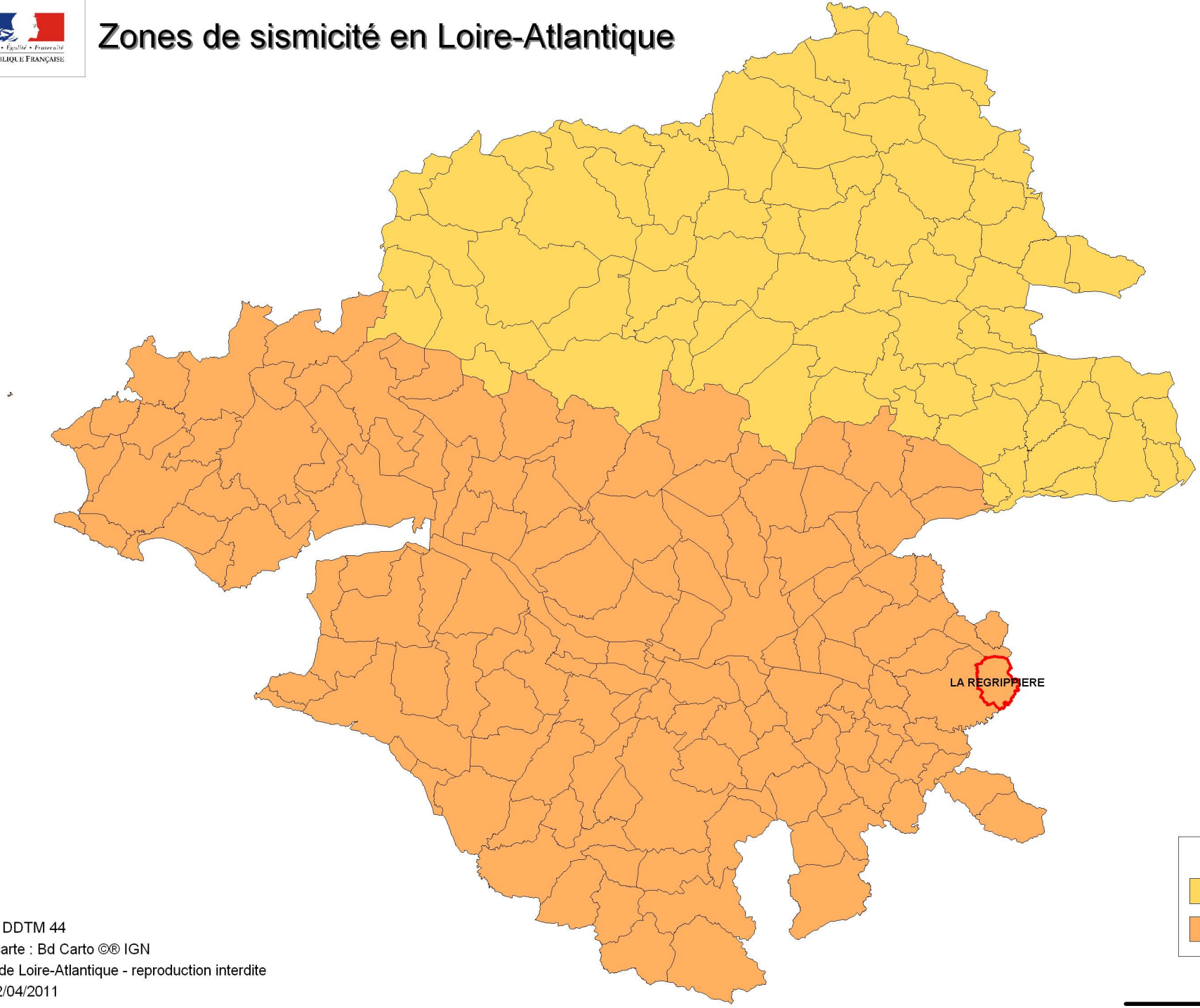

N
W E
S

Légende

- Aléa faible
- Aléa modéré

30 km

Sources : DDTM 44
Fond de carte : Bd Carto ©® IGN
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 12/04/2011

PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune de LA REGRIPPIÈRE (Loire-Atlantique – MàJ 25/08/2021)

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44140	LA REGRIPPIERE	Inondations et coulées de boue	11/06/1997	11/06/1997	12/03/1998	28/03/1998
44140	LA REGRIPPIERE	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44140	LA REGRIPPIERE	Inondations et coulées de boue	09/05/2020	09/05/2020	19/10/2020	14/11/2020
44140	LA REGRIPPIERE	Inondations et coulées de boue	20/06/2021	20/06/2021	09/08/2021	25/08/2021

RAPPEL : Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.